



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 à 20h00

Présents : 22 - Pouvoirs : 2 – Absents : 3

I – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de l'accomplissement de la formalité.

II – ACHAT DE LA PROPRIETE CLAIR/SMITH (PLACE CHARLES DE GAULLE)

Une promesse de vente a été acceptée et signée par les propriétaires le 24 Septembre 2019.

Considérant, l'intérêt pour la commune d'acquérir à l'amiable cette propriété située en centre urbain et limitrophe avec d'autres biens ou espaces publics communaux. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique en l'étude de St Pierre de Chandieu, au prix fixé par les Domaines.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III - URBANISME – DECISION DE PRISE EN CONSIDERATION DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT INSCRITE DANS LE PERIMETRE DE LA ROUTE DE GIVORS (RD 149)

Il est décidé de prendre en considération la réalisation d'une opération d'aménagement, inscrite dans le périmètre délimité au plan annexé à la délibération, afin de mettre en œuvre un projet urbain pour le centre bourg de Saint Pierre de Chandieu le long de la Route de Givors afin de pouvoir opposer un sursis à statuer pour les projets qui ne correspondraient pas à l'aménagement souhaité.

***ADOPTE PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENSIONS
(Mmes V. MURILLO – C.PONCET et N.DURAND)***

IV – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHATEAU DE RAJAT AVEC LA SAS « PLACE OF EVENTS »

Suite à la construction d'une Orangerie par l'occupant du Château et compte tenu de la surface supplémentaire occupée et des revenus générés par ce nouveau bâtiment, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les conditions du contrat, notamment financières, pour tenir compte de l'emprise de ce nouvel équipement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – MOTION DES COMMUNES DE LA CCEL RELATIVE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La CCEL souhaite réduire au minimum les moyens fléchés pour la maintenance des 4 équipements d'accueil des gens du voyage. L'établissement public acte le fait qu'une telle position va rapidement aboutir à une situation qui rendra ces équipements impropres à l'objet pour lequel ils ont été réalisés. Le conseil municipal demande que la situation des aires d'accueil des gens du voyage soit mieux prise en compte par l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI- INFORMATIONS DU MAIRE

- Festival d'Humour du 11 et 12 Octobre
- Soirée Halloween le 31 octobre par l'association « Sortir en Famille »

La séance est levée à 20h45.